

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 10 juillet 2009
(convocation du 29 juin 2009)

Aujourd'hui Vendredi Dix Juillet Deux Mil Neuf à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BOBET Patrick, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PALAU Jean-Charles, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SENE Malick, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 13 h 20
M. DAVID Alain à M. LABISTE Bernard à partir de 13 h 40
M. BOBET Patrick à M. DUPRAT Christophe à partir de 14 h 50
Mme BOST Christine à M. FREYGEFOND Ludovic à partir 14 h 50
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard à partir de 14 h 30
M. FAVROUL J.Pierre à M. SOUBIRAN Claude à partir de 11 h 40
M. PIERRE Maurice à M. HERITIE Michel
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain à partir de 11 h 30
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle à partir de 13 h 20
Mme. DE FRANCOIS Béatrice à Mme BOST Christine jusqu'à 14 h 50 puis à M. FELTESSE à compter de 14 h 50
Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER J. Louis à partir de 13 h 10
M. BAUDRY Claude à M. TRIJOULET Thierry
M. BONNEFOY Christine à M. GELLE Thierry à partir de 12 h 00
M. BRUGERE Nicolas à Mme SAINTE ORICE à partir de 13 h 10
Mme. CAZALET Anne-Marie à Mme. PARCELIER Muriel
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel à partir de 13 h 40 puis à Mme FAORO Michèle à compter de 14 h 50
M. DAVID Yohan à M. DUPOUY Alain jusqu'à 11 h 35

Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. GUILLEMOTEAU Patrick à partir de 13 h 35
M. DOUGADOS Daniel à Mme BALLOT Chantal à partir de 14 h 50
Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia à M. DUCASSOU Dominique
M. DUCASSOU Dominique à Mme PIAZZA Arielle à partir de 13 h 40
M. DUPOUY Alain à M. CAZABONNE Didier à partir de 13 h 00
Mlle. EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime
M. GUICHOUX Jacques à M. LAMAISON Serge
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard de 10 h à 12 h 00
M. JOUBERT Jacques à M. QUERON Robert à partir de 13 h 00
M. JUNCA Bernard à Mme CHAVIGNER Michèle à partir de 14 h 50
M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck à partir de 13 h 20
M. PALAU Jean-Charles à Mme PIAZZA Arielle jusqu'à 10 h 15
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas à partir de 13 h 45
M. QUANCARD Denis à M. DUART Patrick à partir de 14 h 50
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel à partir de 12 h 25
M. REIFFERS Josy à Mme BREZILLON Anne jusqu'à 13 h 20
M. ROBERT Fabien à Mme LAURENT Wanda à partir de 12 h 10
M. SENE Malik à M. EGRON Jean-François à partir de 12 h 40

EXCUSE :

M. DELAUX Stéphan

LA SEANCE EST OUVERTE

**Pôle de compétitivité Aéronautique, Espace et Systèmes Embarqués -
Association Aerospace Valley - Subvention de la Communauté Urbaine 2009 -
Convention - Décision - Autorisation**

Monsieur BENOIT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Communauté Urbaine a décidé d'adhérer, de siéger aux instances, et de participer au budget de fonctionnement de l'association Aerospace Valley qui assure la gouvernance du pôle de compétitivité bi-régional Aquitaine –Midi-Pyrénées Aéronautique Espace et Systèmes Embarqués par délibérations n°2006/0099 et 2006/ 0101 du Conseil de Communauté du 24 Février 2006.

Ce pôle a pour objet de conforter la place qu'occupe au niveau mondial la France en matière d'aéronautique civile, de renforcer la position d'excellence de 2 régions dans les systèmes embarqués, de devenir un pôle de recherche et de formation de référence mondiale et de renforcer les atouts des grands groupes et PME dans la compétition mondiale dans ce secteur d'activité.

Il est entendu entre l'Etat, les partenaires publics et institutionnels, et les entreprises partenaires du pôle de compétitivité, que pour mener à bien sa mission, cette association doit rester une structure d'animation et de coordination légère.

Le programme 2009 entend refléter les nouvelles orientations du pôle avec le prolongement des projets et actions d'animation des domaines d'activité stratégiques (DAS), la labellisation des projets collaboratifs et structurants, le lancement de nouvelles cibles d'intervention visant à soutenir les PME, la structuration de l'action internationale, la mise en place d'une démarche GPEC , l'implication des DAS dans les programmes collaboratifs de R&D, et l'accès aux financements privés.

Dans ces conditions, le programme d'actions 2009 qui s'étale du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010, et dont le montant prévisionnel s'élève à 1 650 000 € H.T, s'articule autour des huit actions suivantes :

1 – Stratégie

Il s'agira, pour les comités exécutifs, de faire appliquer une stratégie mise en œuvre qui définit le fonctionnement et les axes scientifiques, technologiques et industriels majeurs à suivre par le pôle en vérifiant que les actions soient conformes et correctement diffusées

Par ailleurs des relations cohérentes et consolidées avec les deux autres pôles aéronautiques seront établies, ainsi qu'avec les autres pôles mondiaux tels que System@tic et Minalogic.

2- Promotion du territoire et du pôle par les moyens suivants:

- **Soutien du pôle aux manifestations**, évènements et salons et conventions d'affaires dont les cibles sont conformes à ses thèmes. Ce soutien sera assuré sous forme de participation aux travaux préparatoires, à la définition des thèmes et configuration des évènements. Il s'agira, à titre d'exemple, des entretiens de Toulouse, d'Aérosolution, de Toulouse Space Show, Farnborough, Aeromart. Seul le salon du Bourget donnera lieu à une participation financière du pôle.
- **Recrutement de nouveaux membres** selon leur appartenance aux thèmes du pôle et leur contribution à sa dynamique. Ainsi, les 540 membres se verront désigner un interlocuteur parmi les permanents et une commission permettra le pilotage de cette gestion.
- **Participation active dans la création d'entreprises innovantes** dans le cadre des PRES et des incubateurs pour faire émerger les projets de création.
- **Participation à la construction d'argumentaires** ou à la réception de prospects en appui aux deux agences chargées de la prospection et de l'accueil des entreprises.

3- Constitution du réseau de diffusion des connaissances

- **CIFSE** : le pôle ayant labellisé et soutenu lors de sa constitution le Centre Inter Régional de Formation à la Sécurité Economique (CIFSE), veillera à ce que les besoins en soutien et formation des membres du pôle soient bien pris en compte.
- **Système de veille IRIS** : le pôle financera la maintenance du système informatique réalisé par l'ADIT.
- **Diffusion de la R&D** : le pôle mettra en place des rendez-vous technologiques permettant la diffusion de l'innovation et des brevets en s'appuyant sur les animateurs des DAS, sur les structures de valorisation régionales, sur OSEO, sur les agences de l'innovation, et sur les acteurs positionnés sur ce thème comme Bordeaux Technowest (recensement et qualification des innovations et brevets cessibles).
- **Amélioration de l'accès à l'informatique technique** par la mise en place d'un extranet collaboratif et sécurisé associé à une gestion documentaire.
- Actions en faveur de la formation des PME à l'innovation avec l'appui des agences de l'innovation et d'OSEO.
- **Promotion de l'aéronautique** auprès des lycées préparant aux métiers de ce domaine.

4 – Compétences et formations

Cette démarche sera réalisée en concertation avec les partenaires du pôle et s'appuiera sur un groupe d'experts (UIMM, laboratoires d'universités, entreprises, etc....) et débutera par un état des lieux recensant les outils, les démarches, les ressources, les évènements et une cartographie des métiers et activités des entreprises du pôle et des offres de formation sera établie.

En 2010-2011, la mise en œuvre du plan d'actions GPEC des métiers aux compétences permettra de définir les métiers stratégiques pour les donneurs d'ordres et les sous – traitants.

5- De la détection à la valorisation des projets R&D et structurants

- **Animer et piloter les DAS** : trois référents du pôle vont coordonner l'activité des DAS en soutenant l'organisation des réunions, en assistant les animateurs bénévoles dans le travail d'émergence des projets, et dans la rédaction des documents de synthèse.
- Dans **l'objectif de développer l'émergence de nouveaux projets**, et d'impliquer plus de PME, une opération collective sera mise en place et présentée aux financeurs dont le FEDER, afin de doter chaque DAS de ressources supplémentaires.
- **Soutien à la propriété industrielle** : le pôle fera appel à un consultant spécialisé dans ce domaine qui apportera son conseil lors de la présentation de chaque nouveau projet et sera chargé de la rédaction des accords de consortium.

6 - Administration du pôle

Le pôle Aerospace Valley est composé de membres hétérogènes au regard de leur taille et activités, complexifiant son fonctionnement.

Aussi, dans les trois premières années, le pôle a adopté un mode de gouvernance avec des réunions statutaires régulières.

Toutefois, afin de traiter de façon plus réactive les principaux sujets du pôle, des commissions seront mises en place et pilotées par des représentants du Conseil d'administration et ses décisions mises en œuvre par les permanents.

Egalement pour alléger et fiabiliser les travaux et informations du pôle, une base de données permettra la production automatique des documents de travail.

Le résultat de ces nouvelles dispositions donnera lieu à des enquêtes de satisfaction régulières auprès des membres.

7- Développement de l'international

Le pôle a décidé de porter une démarche opérationnelle de développement commercial des PME et ETI (entreprises de travaux internationaux)

L'objectif est de développer de nouvelles conventions et d'entretenir des relations avec les clusters étrangers, et de monter et piloter une opération collective qui sera soumise à part aux financeurs. Ce projet requiert une stratégie ciblée à l'international autour de 10 pays, d'avoir un interprète par destination, et pour chaque pays, le pôle s'appuiera sur l'implantation d'un grand groupe membre du pôle pour faciliter l'installation de l'entreprise.

8- Actions structurantes auprès des PME

Un responsable PME sera recruté au sein du pôle, et il sera chargé de coordonner les financements privés (réseau des financeurs partenaires, argumentaires pour la filière, organisation de rencontres entre financeurs et porteurs de projets), de coordonner les besoins de rencontres entre PME, de réaliser un fichier de compétences facilitant la sollicitation des PME, de répondre à tout besoin ponctuel des PME, de monter une opération collective expérimentale sur les fonds de revitalisation d'Airbus pour faciliter l'accès à des prestations de conseil d'envergure.

Les objectifs du pôle qui ressortent du programme d'actions précité sont les suivants :

• Objectifs liés au marché :

- conforter la première place mondiale en aéronautique civile (avions commerciaux et avions d'affaires),
 - conforter la première place européenne dans le domaine de l'espace (système de lancement, conception des satellites et développement des applications),
 - renforcer une position d'excellence sur les systèmes embarqués par la diffusion des technologies duales dans l'ensemble des secteurs industriels des transports.

• Objectifs liés à l'écosystème du pôle :

- conforter la place du pôle en tant que référence mondiale sur la formation et la recherche,
- animer et coordonner le réseau des pôles aéronautiques et spatiaux français en renforçant les stratégies partenariales,
- valoriser le potentiel d'innovation des PME et des start-up en aéronautique, espace et systèmes embarqués,
- constituer un rempart contre les menaces potentielles en s'adaptant aux contraintes de la mondialisation tout en conservant un socle technologique fort en France,
- promouvoir notre politique de développement durable.

Par ailleurs, le pôle Aerospace Valley entend développer le thème du développement durable à travers un programme transversal de 2009 à 2011 qui se caractérisera par la poursuite du soutien aux projets engagés, l'implication du pôle dans les projets européens tels que la JTI CLEAN SKY, la prolongation des actions spécifiques débutées en 2008, la sensibilisation des industriels impliqués dans la maintenance aéronautique, la prise en compte des cycles de vie des avions et propulseurs dans le cadre de deux projets structurants P2P et Tarmac, participer au Conseil pour la recherche aéronautique civile française, et enfin mettre au point une méthode pour étudier chaque projet de R&D .

Egalement, le pôle Aerospace Valley a adapté un fonctionnement qui tient compte de l'écosystème dans lequel il situe. Ainsi, les membres de ce pôle sont les premiers contributeurs aux actions et projets du pôle à travers leur implication bénévole au sein du bureau, du conseil d'administration, et des DAS.

Le plan de financement

Pour financer le programme précité dont la durée va du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010, l'association Aerospace Valley doit disposer d'un budget de fonctionnement estimé à 1 650 000 € H.T, qu'elle propose de financer de la façon suivante :

DEPENSES	€ H.T.	RECETTES	€ H.T.
Stratégie du pôle	30 000	Etat	550 000
Promotion du territoire/pôle	175 000	CR Midi Pyrénées	150 000
Constitution réseau connaissances	180 .000	CR Aquitaine	150 000
Compétences & formations	71 000	Communauté Urbaine	100 000
Détection/valorisation projets	424 000	Grand Toulouse	
R&D et structurants		CUB	100 000
Administration du pôle	150 000	Cotisations et autres contributions	600 000
Actions structurantes s/ PME	210 000		

TOTAL	1 650 000	TOTAL	1 650 000
--------------	------------------	--------------	------------------

La participation de l'Etat, soit 33% des financements publics est prise en charge par le Ministère de la Défense. Elle repose pour sa mise en œuvre, sur la confirmation d'un cofinancement global à même hauteur par l'ensemble des partenaires publics locaux. Le Conseil Régional de Midi Pyrénées et celui d'Aquitaine, ainsi que la Communauté d'Agglomération du Grand Toulouse ont, d'ores et déjà, décidé de leur participation à hauteur sollicitée.

Dans ces conditions, si tel est votre avis, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir :

- **DECIDER** d'accorder à l'association Aerospace Valley une subvention de 100 000 € H.T pour les actions qui seront mises en œuvre du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010 dans le cadre du Pôle de compétitivité mondial aéronautique, espace et systèmes embarqués,
- **AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention, ci-annexée, destinée à régler les modalités de versement de la subvention communautaire.

La dépense correspondante sera imputée sur le budget de l'exercice en cours : chapitre 65, article 6574, sous fonction 900, CRB D100.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Le groupe des élus Communistes vote contre

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 10 juillet 2009,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE 3 AOÛT 2009 PUBLIÉ LE : 3 AOÛT 2009

M. JEAN-JACQUES BENOIT

PROJET DE DELIBERATION DU CONSEIL
SEANCE DU 10 juillet 2009

N° 14520
Commission(s)
Economie, Attractivité et Relations
Internationales

**Pôle de compétitivité Aéronautique, Espace et Systèmes Embarqués -
Association Aerospace Valley - Subvention de la Communauté Urbaine 2009 -
Convention - Décision - Autorisation**

M. Jean-Jacques BENOIT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Communauté Urbaine a décidé d'adhérer, de siéger aux instances, et de participer au budget de fonctionnement de l'association Aerospace Valley qui assure la gouvernance du pôle de compétitivité bi-régional Aquitaine –Midi-Pyrénées Aéronautique Espace et Systèmes Embarqués par délibérations n°2006/0099 et 2006/ 0101 du Conseil de Communauté du 24 Février 2006.

Ce pôle a pour objet de conforter la place qu'occupe au niveau mondial la France en matière d'aéronautique civile, de renforcer la position d'excellence de 2 régions dans les systèmes embarqués, de devenir un pôle de recherche et de formation de référence mondiale et de renforcer les atouts des grands groupes et PME dans la compétition mondiale dans ce secteur d'activité.

Il est entendu entre l'Etat, les partenaires publics et institutionnels, et les entreprises partenaires du pôle de compétitivité, que pour mener à bien sa mission, cette association doit rester une structure d'animation et de coordination légère.

Le programme 2009 entend refléter les nouvelles orientations du pôle avec le prolongement des projets et actions d'animation des domaines d'activité stratégiques (DAS), la labellisation des projets collaboratifs et structurants, le lancement de nouvelles cibles d'intervention visant à soutenir les PME, la structuration de l'action internationale, la mise en place d'une démarche GPEC , l'implication des DAS dans les programmes collaboratifs de R&D, et l'accès aux financements privés.

Dans ces conditions, le programme d'actions 2009 qui s'étale du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010, et dont le montant prévisionnel s'élève à 1 650 000 € H.T, s'articule autour des huit actions suivantes :

1 – Stratégie

Il s'agira, pour les comités exécutifs, de faire appliquer une stratégie mise en œuvre qui définit le fonctionnement et les axes scientifiques, technologiques et industriels majeurs à suivre par le pôle en vérifiant que les actions soient conformes et correctement diffusées. Par ailleurs des relations cohérentes et consolidées avec les deux autres pôles aéronautiques seront établies, ainsi qu'avec les autres pôles mondiaux tels que System@tic et Minalogic.

2- Promotion du territoire et du pôle par les moyens suivants:

- **Soutien du pôle aux manifestations**, évènements et salons et conventions d'affaires dont les cibles sont conformes à ses thèmes. Ce soutien sera assuré sous forme de participation aux travaux préparatoires, à la définition des thèmes et configuration des évènements. Il s'agira, à titre d'exemple, des entretiens de Toulouse, d'Aérosolution, de Toulouse Space Show, Farnborough, Aeromart. Seul le salon du Bourget donnera lieu à une participation financière du pôle.
- **Recrutement de nouveaux membres** selon leur appartenance aux thèmes du pôle et leur contribution à sa dynamique. Ainsi, les 540 membres se verront désigner un interlocuteur parmi les permanents et une commission permettra le pilotage de cette gestion.
- **Participation active dans la création d'entreprises innovantes** dans le cadre des PRES et des incubateurs pour faire émerger les projets de création.
- **Participation à la construction d'argumentaires** ou à la réception de prospects en appui aux deux agences chargées de la prospection et de l'accueil des entreprises.

3- Constitution du réseau de diffusion des connaissances

- **CIFSE** : le pôle ayant labellisé et soutenu lors de sa constitution le Centre Inter Régional de Formation à la Sécurité Economique (CIFSE), veillera à ce que les besoins en soutien et formation des membres du pôle soient bien pris en compte.
- **Système de veille IRIS** : le pôle financera la maintenance du système informatique réalisé par l'ADIT.
- **Diffusion de la R&D** : le pôle mettra en place des rendez-vous technologiques permettant la diffusion de l'innovation et des brevets en s'appuyant sur les animateurs des DAS, sur les structures de valorisation régionales, sur OSEO, sur les agences de l'innovation, et sur les acteurs positionnés sur ce thème comme Bordeaux Technowest (recensement et qualification des innovations et brevets cessibles).
- **Amélioration de l'accès à l'informatique technique** par la mise en place d'un extranet collaboratif et sécurisé associé à une gestion documentaire.
- Actions en faveur de la formation des PME à l'innovation avec l'appui des agences de l'innovation et d'OSEO.
- **Promotion de l'aéronautique** auprès des lycées préparant aux métiers de ce domaine.

4 – Compétences et formations

Cette démarche sera réalisée en concertation avec les partenaires du pôle et s'appuiera sur un groupe d'experts (UIMM, laboratoires d'universités, entreprises, etc....) et débutera par un état des lieux recensant les outils, les démarches, les ressources, les évènements et une cartographie des métiers et activités des entreprises du pôle et des offres de formation sera établie.

En 2010-2011, la mise en œuvre du plan d'actions GPEC des métiers aux compétences permettra de définir les métiers stratégiques pour les donneurs d'ordres et les sous – traitants.

5- De la détection à la valorisation des projets R&D et structurants

- **Animer et piloter les DAS** : trois référents du pôle vont coordonner l'activité des DAS en soutenant l'organisation des réunions, en assistant les animateurs bénévoles dans le travail d'émergence des projets, et dans la rédaction des documents de synthèse.
- Dans **l'objectif de développer l'émergence de nouveaux projets**, et d'impliquer plus de PME, une opération collective sera mise en place et présentée aux financeurs dont le FEDER, afin de doter chaque DAS de ressources supplémentaires.
- **Soutien à la propriété industrielle** : le pôle fera appel à un consultant spécialisé dans ce domaine qui apportera son conseil lors de la présentation de chaque nouveau projet et sera chargé de la rédaction des accords de consortium.

6 - Administration du pôle

Le pôle Aerospace Valley est composé de membres hétérogènes au regard de leur taille et activités, complexifiant son fonctionnement.

Aussi, dans les trois premières années, le pôle a adopté un mode de gouvernance avec des réunions statutaires régulières.

Toutefois, afin de traiter de façon plus réactive les principaux sujets du pôle, des commissions seront mises en place et pilotées par des représentants du Conseil d'administration et ses décisions mises en œuvre par les permanents.

Egalement pour alléger et fiabiliser les travaux et informations du pôle, une base de données permettra la production automatique des documents de travail.

Le résultat de ces nouvelles dispositions donnera lieu à des enquêtes de satisfaction régulières auprès des membres.

7- Développement de l'international

Le pôle a décidé de porter une démarche opérationnelle de développement commercial des PME et ETI (entreprises de travaux internationaux)

L'objectif est de développer de nouvelles conventions et d'entretenir des relations avec les clusters étrangers, et de monter et piloter une opération collective qui sera soumise à part aux financeurs. Ce projet requiert une stratégie ciblée à l'international autour de 10 pays, d'avoir un interprète par destination, et pour chaque pays, le pôle s'appuiera sur l'implantation d'un grand groupe membre du pôle pour faciliter l'installation de l'entreprise.

8- Actions structurantes auprès des PME

Un responsable PME sera recruté au sein du pôle, et il sera chargé de coordonner les financements privés (réseau des financeurs partenaires, argumentaires pour la filière, organisation de rencontres entre financeurs et porteurs de projets), de coordonner les besoins de rencontres entre PME, de réaliser un fichier de compétences facilitant la sollicitation des PME, de répondre à tout besoin ponctuel des PME, de monter une opération collective expérimentale sur les fonds de revitalisation d'Airbus pour faciliter l'accès à des prestations de conseil d'envergure.

Les objectifs du pôle qui ressortent du programme d'actions précité sont les suivants :

• Objectifs liés au marché :

- conforter la première place mondiale en aéronautique civile (avions commerciaux et avions d'affaires),
 - conforter la première place européenne dans le domaine de l'espace (système de lancement, conception des satellites et développement des applications),
 - renforcer une position d'excellence sur les systèmes embarqués par la diffusion des technologies duales dans l'ensemble des secteurs industriels des transports.

• Objectifs liés à l'écosystème du pôle :

- conforter la place du pôle en tant que référence mondiale sur la formation et la recherche,
- animer et coordonner le réseau des pôles aéronautiques et spatiaux français en renforçant les stratégies partenariales,
- valoriser le potentiel d'innovation des PME et des start-up en aéronautique, espace et systèmes embarqués,
- constituer un rempart contre les menaces potentielles en s'adaptant aux contraintes de la mondialisation tout en conservant un socle technologique fort en France,
- promouvoir notre politique de développement durable.

Par ailleurs, le pôle Aerospace Valley entend développer le thème du développement durable à travers un programme transversal de 2009 à 2011 qui se caractérise par la poursuite du soutien aux projets engagés, l'implication du pôle dans les projets européens tels que la JTI CLEAN SKY, la prolongation des actions spécifiques débutées en 2008, la sensibilisation des industriels impliqués dans la maintenance aéronautique, la prise en compte des cycles de vie des avions et propulseurs dans le cadre de deux projets structurants P2P et Tarmac, participer au Conseil pour la recherche aéronautique civile française, et enfin mettre au point une méthode pour étudier chaque projet de R&D .

Egalement, le pôle Aerospace Valley a adapté un fonctionnement qui tient compte de l'écosystème dans lequel il situe. Ainsi, les membres de ce pôle sont les premiers contributeurs aux actions et projets du pôle à travers leur implication bénévole au sein du bureau, du conseil d'administration, et des DAS.

Le plan de financement

Pour financer le programme précité dont la durée va du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010, l'association Aerospace Valley doit disposer d'un budget de fonctionnement estimé à 1 650 000 € H.T, qu'elle propose de financer de la façon suivante :

DEPENSES	€ H.T.	RECETTES	€ H.T.
Stratégie du pôle	30 000	Etat	550 000
Promotion du territoire/pôle	175 000	CR Midi Pyrénées	150 000
Constitution réseau connaissances	180 .000	CR Aquitaine	150 000
Compétences & formations	71 000	Communauté Urbaine	100 000
Détection/valorisation projets	424 000	Grand Toulouse	
R&D et structurants		CUB	100 000
		Cotisations et autres	600 000

Administration du pôle Actions structurantes s/ PME	150 000 210 000	contributions	
TOTAL	1 650 000	TOTAL	1 650 000

La participation de l'Etat, soit 33% des financements publics est prise en charge par le Ministère de la Défense. Elle repose pour sa mise en œuvre, sur la confirmation d'un cofinancement global à même hauteur par l'ensemble des partenaires publics locaux. Le Conseil Régional de Midi Pyrénées et celui d'Aquitaine, ainsi que la Communauté d'Agglomération du Grand Toulouse ont, d'ores et déjà, décidé de leur participation à hauteur sollicitée.

Dans ces conditions, si tel est votre avis, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir :

- **DECIDER** d'accorder à l'association Aerospace Valley une subvention de 100 000 € H.T pour les actions qui seront mises en œuvre du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010 dans le cadre du Pôle de compétitivité mondial aéronautique, espace et systèmes embarqués,
- **AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention, ci-annexée, destinée à régler les modalités de versement de la subvention communautaire.

La dépense correspondante sera imputée sur le budget de l'exercice en cours : chapitre 65, article 6574, sous fonction 900, CRB D100.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 10 juillet 2009,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

M. JEAN-JACQUES BENOIT

CONVENTION 2009

Pôle de Compétitivité Aéronautique, Espace et Systèmes Embarqués

Association Aerospace Valley

Entre :

- **L'Association Aerospace Valley**, domiciliée 2, avenue Edouard Belin – BP 4025, 31055 TOULOUSE cedex 4, représentée par son Président, Monsieur Jean-Marc Thomas, dûment habilité aux présentes par décision de l'Assemblée Générale, en date du :

ET

- **La COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX**, domiciliée, Esplanade Charles-de-Gaulle, 33076 Bordeaux Cedex, représentée par son Président, Monsieur Vincent Feltesse, dûment habilité aux fins des présentes en vertu d'une délibération du Conseil de Communauté n° du 2008

Il est dit et convenu ce qui suit :

Préambule :

L'association Aerospace Valley créée le 13 juillet 2005 a pour objet le développement, au plan national, européen et international, de la compétitivité du Pôle Aéronautique, Espace et Systèmes Embarqués.

Dans ce cadre, elle assure la gouvernance de ce Pôle autour d'une mission de coordination et de communication dans la perspective du développement de projets économiques.

La Communauté Urbaine de Bordeaux est membre de cette association dont le programme annuel d'actions contribue au développement économique des régions Aquitaine et Midi-Pyrénées.

ARTICLE 1 : OBJET

La présente convention a pour objet de préciser les obligations de chaque partie signataire et, plus particulièrement, les modalités de participation de la Communauté Urbaine au financement du programme d'actions de l'association Aerospace Valley au titre de la période allant du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010 .

ARTICLE 2 : OBLIGATIONS DE LA COMMUNAUTE URBAINE

La Communauté Urbaine s'engage à accompagner l'association signataire pour l'exécution de ses missions en participant au financement de son programme d'actions pour la période considérée.

ARTICLE 3 : OBLIGATIONS DE L'ASSOCIATION SIGNATAIRE

L'association signataire s'engage à réaliser le programme d'actions pour la période considérée, et dans ce cadre :

- Affecter les moyens humains et matériels nécessaires à la réalisation des missions contenues dans ce programme d'actions,
- Développer une démarche de qualité et professionnalisation tant pour la gestion de l'association que pour ses actions,
- Tenir conformément aux règles de l'art une comptabilité réelle et sérieuse faisant apparaître, tant en dépenses qu'en recettes, le budget des actions engagées,
- Fournir à la Direction des Projets Economiques de la Communauté Urbaine, les indicateurs d'activités, tant qualitatifs que quantitatifs, qui permettront d'évaluer le niveau de réalisation des objectifs de l'association.

ARTICLE 4 : MONTANT DE LA PARTICIPATION

Le budget prévisionnel H.T. étant estimé à 1 650 000 €, la Communauté Urbaine de Bordeaux a décidé d'attribuer une subvention, d'un montant de 100.000 € H.T., à son financement.

Cette subvention est non révisable à la hausse.

Au contraire, si le montant définitif du budget réalisé s'avérait inférieur à l'estimation initiale, la subvention serait réduite au prorata des dépenses effectivement réalisées.

ARTICLE 5 : MODALITES FINANCIERES

L'association s'engage à adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au plan comptable des associations (règlement n°99-01 du 16 février 1999 du Comité de la réglementation comptable).

La présentation de ce budget devra permettre de comparer l'évolution des postes de dépenses et de recettes sur plusieurs années.

ARTICLE 6 : AFFECTATION DE LA SUBVENTION

Toute contribution inutilisée ou utilisée non conformément à son objet devra être remboursée.

L'association s'interdit, en outre, de reverser tout ou partie de la subvention précitée à d'autres associations, sociétés ou collectivités.

ARTICLE 7 : MODALITES DE VERSEMENT DES FONDS

La COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX s'acquittera de sa contribution de la façon suivante :

- un premier acompte de 80 %, soit la somme de 80.000 € après signature de la présente convention
- le solde (20 %), soit la somme de 20.000 €, à la réception des documents suivants :
 - les bilan et compte de résultats et annexes détaillées, certifiées conformes par le Président de l'association ou par un Commissaire aux Comptes pour les associations soumises à l'obligation de désigner un commissaire aux comptes.
Le compte de résultat doit pouvoir être comparé au budget prévisionnel fourni par l'association lors de sa demande de subvention.
 - le rapport annuel d'activités détaillé de l'association pour la période considérée (annexe 1 : « liste des éléments devant figurer a minima dans le rapport d'activités annuel »),
 - une note de commentaires expliquant, le cas échéant, les variations constatées sur les principaux postes de dépenses et de recettes entre le budget prévisionnel présenté par l'association et son budget définitif certifié (annexe 2 : « comparatif budget prévisionnel/budget définitif »),
 - les copies des décisions des aides obtenues auprès des autres partenaires publics (délibérations,...).

ARTICLE 8 : CONTROLE ET EVALUATION DES RESULTATS

Le Président de l'association ou son représentant s'engage :

- à venir présenter sur simple demande de la Communauté Urbaine, devant les membres des Commissions compétentes, le bilan des actions réalisées au cours de la période ainsi que le bilan financier de l'exercice,
- à faciliter le contrôle par les services de la Communauté Urbaine de la réalisation des actions, notamment par l'accès aux documents administratifs et comptables de l'association,
- à faire connaître à la Communauté tous les changements survenus dans son administration ou sa direction et transmettre à la CUB ses statuts actualisés.

ARTICLE 9 : CONDITIONS DE RESILIATION

La date limite de production des pièces justificatives exigées pour le versement du solde, est fixée au 31 septembre 2010 au plus tard.

A défaut, le bénéficiaire serait réputé renoncer à percevoir le solde de la subvention et la Communauté Urbaine pourrait exercer la répétition des sommes versées.

ARTICLE 10 : CLAUSE DE PUBLICITE

L'association s'engage à mentionner le soutien apporté par la Communauté et à faire figurer le logo CUB sur les documents destinés au public ainsi qu'à l'occasion de toute manifestation publique qui pourrait être organisée par ses soins.

Elle s'engage, par ailleurs, à ce que les relations qu'elle pourra développer en direction des partenaires privés ou publics, dans le cadre d'opérations de mécénat ou de parrainage, ne puissent en aucune manière porter atteinte à l'image de la Communauté Urbaine ou laisser entendre, sauf autorisation expresse de sa part, que la Communauté apporte sa caution ou son soutien à ce partenaire.

ARTICLE 11 : DUREE DE LA CONVENTION

La convention prendra fin à l'issue des opérations effectuées en vue du règlement du solde de la subvention.

ARTICLE 12 : CONTENTIEUX

Les parties conviennent que tout litige pouvant naître de la présente convention sera déféré auprès du Tribunal compétent.

FAIT A BORDEAUX, LE

LE VICE PRESIDENT DE
L'ASSOCIATION AEROSPACE VALLEY

POUR LE PRESIDENT
DE LA COMMUNAUTE URBAINE
ET PAR DELEGATION
LE VICE-PRESIDENT,

Jean-Marc THOMAS

Jean- Jacques BENOIT

ANNEXE 1 - Liste des éléments devant figurer dans le rapport d'activités annuel

Cette fiche est destinée à vous aider à établir votre rapport d'activités annuel, à souligner les faits marquants de l'année.

- 1^{ère} demande
- Renouvellement

- Aide au fonctionnement
- Aide à une manifestation

Tableau de synthèse des actions menées :

Ce tableau est à votre disposition pour vous permettre de mettre en évidence les éventuelles évolutions entre les actions prévues dans le programme d'activités initial présenté lors du dépôt du dossier de demande d'aide et les actions effectivement réalisées à la clôture de votre exercice.

	Programme initial (en %)	Programme réalisé (%)	Commentaires
Action A			
Action B...			
Total			

Informations d'ordre administratif et juridique :

- Nombre d'adhérents :
- Montant de la cotisation annuelle :
- Nombre d'assemblées générales* :
Nombre de membres présents :
- Nombre de réunions du Conseil d'administration* :
Nombre de membres présents :
- Nombre de réunions du Bureau* :
Nombre de membres présents :

* Fournir les comptes rendus des différentes réunions qui se sont déroulées dans l'année.

- Nombre de publications destinées aux adhérents :
- Autres informations d'ordre administratif et financier :

Informations concernant les moyens humains :

Nombre de salariés permanents :

Salariés en CDI :

 dont salariés à temps partiel :

Salariée en CDD :

 dont salariés à temps partiel :

➤ Nombre de bénévoles :

 temps estimé :

➤ Nombre de stagiaires :

 temps estimé :

➤ Autres informations concernant les moyens humains de votre association :

Autres informations :

➤ Mises à disposition et avantages en nature obtenus (préciser quels sont les partenaires de l'association et le montant de la valorisation de ces mises à disposition) :

➤ Territoire d'intervention ou zone d'influence de l'association (préciser quel niveau de territoire):

➤ Public ciblé (professionnel et/ou tout public) :

 ▫ Nombre de personnes :

 ▫ Origine géographique :

 ▫ autre :

Volet communication :

Liste revue de presse et couverture médiatique :

Liste de vos outils de communication (site internet, plaquettes...) :

ANNEXE 2 – Comparatif budget prévisionnel/budget définitif*

	Budget prévisionnel	Budget définitif	Ecart (en € et %)	Commentaires
DEPENSES :				
TOTAL DES DEPENSES				
RECETTES :				
TOTAL DES RECETTES				
SOLDE				

* Le comparatif budget prévisionnel/budget définitif doit être annexé à la convention.